

Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 6 février 2024: «Pour un garde-corps élégant à l'escalier de la Coulouvrenière».

16 septembre 2024

Rapport de M. Valentin Dujoux.

Cette pétition a été envoyée à la commission des pétitions le 6 février 2024. Elle a été traitée le 26 février 2024 sous la présidence de M. Didier Lyon, ainsi que les 10 et 17 juin 2024 sous la présidence de M^{me} Fabienne Aubry-Conne. Les notes de séances ont été prises par M^{me} Aude Jaunin, que le rapporteur remercie pour la précision des notes et la qualité du travail.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 26 février 2024

Audition de M. Roberto Broggin, pétitionnaire

En introduction, M. Broggin salue la commission et la remercie pour son accueil. Le projet présenté est esthétique et s'intègre dans le cadre du Fil du Rhône, qui a reçu le prix Wakker de la Ligue suisse du patrimoine national en l'an 2000. Le pétitionnaire présente des photos illustrant l'escalier de la Coulouvrenière. L'escalier était déjà intégré dans le projet initial et la création du tram a ouvert l'opportunité de le placer entre la promenade des Lavandières et le pont de la Coulouvrenière. Les photos montrent la rambarde en tôle, justifiée par un but de limitation de la vue sur le vide. A noter qu'actuellement, les marches d'escaliers sont ajourées et permettent de voir à travers. Cette tôle placée à la place de la balustrade cache la beauté du paysage.

L'idée de la pétition P-506 est de remplacer la tôle par une balustrade de type «Dufour», déjà étudiée pour le pont des Bergues dans le cadre du projet du Fil du Rhône. La réfection du pont des Bergues et réhausse d'un passage pour les Mouettes a été votée. Il était prévu de refaire les barrières avec des barrières Dufour, permettant aux Mouettes de passer des Pâquis à Bel-Air. Le Conseil municipal a voté le budget, mais la Commission des travaux du Grand Conseil a refusé d'allouer l'augmentation aux Mouettes genevoises, de sorte que la Ville de Genève n'est jamais allée de l'avant sur le projet du pont des Bergues. Face à ce qu'il qualifie de «laideur actuelle», M. Broggin propose une alternative

permettant également d'éviter les graffitis. M. Brogini porte cette pétition seul et se présente ce jour devant la commission en vue qu'elle transmette une suite positive au Conseil municipal, pour la beauté de Genève.

Le président remercie l'auditionné pour ses explications. Il ouvre la séance de questions.

Questions des commissaires

Un commissaire demande l'année de construction du pont. M. Brogini indique que l'escalier en tôle date d'octobre 2001.

Une commissaire revient sur la réfection du pont des Bergues et s'interroge sur le lien avec la pétition. M. Brogini explique que le lien repose sur les barrières Dufour prévues dans le projet de réfection du pont des Bergues. Ce type de barrière est une proposition, non impérative, esthétique et permettant un rappel historique du patrimoine genevois.

Répondant à la même commissaire, le pétitionnaire indique ne pas avoir réalisé d'estimation du coût, qui sera vraisemblablement assez élevé. Il insiste sur le principe de bon usage des deniers publics. Le coût financier ne sera pas excessif par rapport à l'esthétisme apporté. La possibilité, le coût et les modalités d'exécution doivent être définis par les services de la magistrature en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM).

La commissaire poursuit et demande pourquoi avoir déposé une pétition seulement maintenant. Le pétitionnaire répond qu'il n'y a pas de raison particulière.

Un commissaire rapporte que le document sur le Fil du Rhône mentionne la création d'escalier métallique léger, dont ce dernier qualificatif est discutable. Il demande qui a fait le choix des rambardes. M. Brogini indique que la Ville de Genève a mandaté le bureau d'architecte «brodbeck roulet».

Sur question du même commissaire, le pétitionnaire indique ne pas avoir eu de contacts avec la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS). La CMNS avait soutenu le projet Fil du Rhône. M. Brogini a des contacts réguliers avec les sections genevoises et suisse de l'organisation Patrimoine suisse, mais le sujet n'a pas été discuté.

Suite à une question d'une commissaire, M. Brogini indique que l'escalier est un des éléments du Fil du Rhône.

La même commissaire souhaite comprendre si ce qui gêne est le fait que le garde-corps soit en tôle ou si ce sont les graffitis dessinés dessus. La commissaire imagine que les graffitis peuvent être interprétés comme le signe du temps et contenir une certaine beauté. A cette interrogation, M. Brogini répond

qu'historiquement, le tour du lac n'a jamais contenu de tôle. Le prix Wakker a été reçu pour que les citoyen-ne-s se réattribuent l'endroit et selon lui, une balustrade a plus d'impact que de la tôle. Les graffitis ne sont pas au goût du pétitionnaire, bien qu'il reconnaisse que le tag soit un art et considéré comme un moyen d'expression.

Sur question d'un commissaire, M. Broggin indique que sa pétition contient uniquement sa propre signature. Sa pétition est spontanée sur un sujet qui lui tient à cœur et sur lequel il a beaucoup travaillé. Le pétitionnaire est particulièrement attaché à certaines valeurs patrimoniales.

Un commissaire demande si M. Broggin a échangé sur le sujet avec d'autres riverain-e-s. Le pétitionnaire indique que le riverain le plus proche est le Bateau-Lavoir, duquel il est lui-même membre d'honneur officiel. Il n'a pas discuté de la pétition avec l'Hôtel du Rhône, mais avec la secrétaire de la tourelle en haut du pont de la Coulouvrenière.

Les questions ayant toutes été posées, le président remercie et libère l'auditionné.

Le pétitionnaire remercie la commission pour son attention et encourage les commissaires à suivre son projet.

Discussion

Le président demande si les commissaires ont des propositions à formuler sur l'objet P-506.

Un commissaire reconnaît que la passerelle n'est pas très esthétique et propose l'audition de M^{me} Perler pour savoir si une correction est prévue.

L'audition de la magistrate est votée à l'unanimité.

Séance du 10 juin 2024

Audition de M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), accompagnée de M. Nicolas Betty, chef du Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM)

En préambule, M. Betty indique que le vote du financement date de l'an 2000 (proposition PR-54), et la réalisation de 2002 et 2003.

Concernant l'objet de la pétition, M^{me} Perler admet que la passerelle n'est pas particulièrement esthétique. Le projet du Fil du Rhône tient particulièrement

à cœur au pétitionnaire et le prix Wakker était mérité. Placer un garde-corps plus élégant est envisageable lors des travaux du pont de la Coulouvrenière.

M. Betty rapporte que techniquement, la passerelle est en bon état. La dernière inspection de l'ouvrage en 2021 a révélé un classement de 2/5, zéro étant un ouvrage neuf, cinq signifiant une urgence de démolir et refaire l'ouvrage. Dans le présent cas, aucune intervention n'est nécessaire à court terme. La passerelle sera inspectée régulièrement; de la rouille commence à se développer à certains endroits.

A plus long terme, un projet a débuté courant 2023 avec le Canton, visant à analyser la réaffectation des voies de mobilité sur l'ensemble du pont, en lien avec le futur tracé du tram de Cornavin. L'idée est de placer le tram sur le pont de la Coulouvrenière et le boulevard Georges-Favon en site propre, et non plus partagé avec les vélos et le trafic individuel motorisé. Une pré-étude a débuté. Le remplacement du garde-corps peut être imaginé en même temps que celui du pont de la Coulouvrenière. Les garde-corps du pont du Mont-Blanc sont historiques de type Dufour, tandis que ceux de la Coulouvrenière sont de simples garde-corps autoroutiers, et celui de la passerelle est plein. Au vu du nombre de projets, cette restauration n'est pas prioritaire. Le Conseil municipal peut désormais décider si cet aménagement doit être spécifiquement réalisé. Il reste à étudier les accroches des garde-corps Dufour, qui ne sont pas faites pour être posées en biais. Esthétiquement, les milieux du patrimoine devront être consultés. La passerelle actuelle a été réalisée en concertation avec les acteurs concernés. Intervenir impliquerait de nouvelles discussions avec ces autorités et associations de défense du patrimoine.

En réponse à la présidente, M. Betty indique que les exigences de sécurité portent sur les écartements des barreaudages, la hauteur de la passerelle et sa résistance à la poussée, mais pas sur le fait qu'elle soit pleine.

La commission n'ayant pas d'autres questions, les auditionnés sont remerciés. Le vote se tiendra lors d'une prochaine séance.

Séance du 17 juin 2024

Discussion et vote

Les auditions ayant été réalisées, la présidente invite les commissaires à formuler des propositions sur l'objet P-506.

Un commissaire du Parti socialiste propose le vote sur ce sujet facile à comprendre, sans procéder à des auditions. Le Parti socialiste est sensible à la préoccupation du pétitionnaire. Le garde-corps pourrait nettement être amélioré, par une barrière plus fine ou un mur végétal. Il appartient aux services de M^{me} Perler de mettre en valeur cet endroit de la ville. Le Parti socialiste soutiendra cette pétition et votera le renvoi au Conseil administratif.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois partage la remarque qui vient d'être faite. Selon les dires de M^{me} Perler, cet objet ne sera pas traité dans l'immédiat, mais la pétition vaut la peine d'être renvoyée au Conseil administratif.

Une commissaire du Centre informe que son parti soutiendra le renvoi de la pétition au Conseil administratif. La Ville peut mieux faire. Il appartient à la magistrature de prendre les décisions adéquates et éventuellement demander un crédit d'étude pour harmoniser le plus rapidement possible.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre propose le renvoi au Conseil administratif.

Une commissaire du Parti libéral-radical informe que son groupe est favorable au renvoi au Conseil administratif. L'existant n'est pas adapté et ne met pas le lieu en valeur. Une amélioration est attendue, même sans suivre précisément ce que réclame le pétitionnaire. M^{me} Perler a expliqué que les fixations ne sont peut-être pas envisageables à cet endroit. Le Parti libéral-radical fait confiance aux services de la Ville pour trouver une solution adaptée et plus élégante.

Une commissaire des Vert-e-s indique que l'endroit pourrait être amélioré, sans que cet objet soit considéré comme une priorité. Ce changement doit intervenir lorsqu'une opportunité se présentera. Les priorités sont nombreuses et le remplacement ne doit pas être trop onéreux. Les Vert-e-s souhaitent renvoyer la pétition au Conseil administratif pour qu'il reste attentif à l'amélioration.

Une commissaire d'Ensemble à gauche indique reconnaître que l'escalier en tôle entre le pont de la Coulouvrenière et la promenade des Lavandières n'est pas élégant, mais la population ne s'en plaint pas. Les tags font partie de la vie urbaine. Seul le pétitionnaire souhaite une barrière plus attrayante. Tout en saluant le courage du pétitionnaire de s'être lancé seul, Ensemble à gauche est pour le classement de la pétition.

Après ce tour de table, la présidente met au vote la proposition d'envoyer la pétition au Conseil administratif.

Le renvoi au Conseil administratif de la pétition P-506 «Pour un garde-corps élégant à l'escalier de la Coulouvrenière» est accepté par 14 oui (1 UDC, 1 MCG, 3 PLR, 2 LC, 4 S, 3 Ve) contre 1 non (EàG).

Annexes:

- pétition P-506
- document remis par le pétitionnaire lors de son audition

Roberto Brogginì

1201 Genève

☺



Genève, le 20 janvier 2024

Monsieur Pierre de Boccard
Président du Conseil municipal
Ville de Genève
Palais Eynard
rue de la Croix Rouge
1205 Genève

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous remettre une pétition pour l'amélioration urbaine dans le cadre de la réalisation du « Fil du Rhône ».

Je reste à la disposition de votre Conseil pour toute information.

Veuillez recevoir, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Roberto Brogginì

P-506

Genève, janvier 2024

Pétition au Conseil municipal de la Ville de Genève.

Pour un garde-corps élégant à l'escalier de la Coulouvrenière

Dans le cadre de la réalisation du « Fil du Rhône », un escalier a été construit pour relier la promenade des Lavandières au pont la Coulouvrenière. Le garde-corps du dit escalier est en tôle, lequel est régulièrement tagué.

La pose d'un garde corps fait d'une barrière serait plus élégant.

Nous vous demandons donc de poser une barrière attrayante type Dufour pour embellir la promenade, lauréate du prix Wakker 2000 de la Ligue suisse pour le patrimoine (DSP), en lieu et place de la tôle actuelle.

Roberto Brogginì

1201 Geneve





Escalier de la Coulouvrenière

